



Cotisations URSSAF étrangères

Par **Mussiv**, le **12/05/2011** à **21:37**

Bonjour,

j'ai depuis quelques années un appartement que je loue en meublé. Cela fait que j'ai un numéro Siret "personnel".

Plus tard, j'ai créé une EURL pour exercer mon métier (aucun rapport avec l'appartement ni l'immobilier). Elle est immatriculée depuis début janvier 2011.

L'URSSAF me demande des cotisations prévisionnelles pour la CSG/CRDS. Jusque là, ça va. Le Siret indiqué est celui qui m'est personnel. Admettons, c'est peut-être normal. Ce qui m'inquiète, c'est qu'il est indiqué en haut des papiers "profession libérale".

Je suis gérant majoritaire non salarié. Est-ce une erreur que ce soit indiqué "profession libérale" ?

Je demande ça car ils ont fait plusieurs erreurs avant de m'envoyer les bons papiers. Ils demandaient des sommes ne correspondant à rien, sans être capable d'expliquer. Et pour le coup de la profession libérale, ils ne savent pas non plus. Ca m'énerve ces gens incompetents punaise ! Demander quelque chose sans savoir pourquoi, c'est très fort.